

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} octobre 2021

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Christine CANUT, Gérard SAVATIER, Hubert PONCET, Sylvie VITRANT

Absents excusés : Cindy FAURE, Bernard GARDETTE

Secrétaire de séance : Hubert PONCET

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 27 Septembre 2021 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 août 2021,

1. Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des Eaux de la Bombarde,
2. Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement 2020,
3. Appellation du Jardin Partagé,
4. Demande de subvention Jardin Partagé : enveloppe territorialisé auprès du Département et Bonus Relance auprès de la Région,
5. Tarifs salle des fêtes pour associations,
6. Organisation du temps de travail, mise en application de la journée de solidarité,
7. Temps de travail de l'agent d'entretien,
8. Taxe foncière bâtie - Exonération de deux ans des constructions nouvelles,
9. Travaux en cours,
10. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 août 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des Eaux de la Bombarde,

Le RPQS du syndicat des Eaux de la Bombarde est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement 2020,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un document annuel obligatoire pour les Collectivités qui ont la charge de ce service. Il répertorie toutes les données techniques, juridiques et financières des services concernés (environ 20 pages).

Le RPQS de l'assainissement collectif du bourg de St Romain est présenté aux élus. Il a été rédigé par la Secrétaire de Mairie. Les données techniques et financières sont inchangées par rapport aux années précédentes. Le Conseil municipal est favorable à ce RPQS.

Tous ces documents sont consultables en Mairie.

3. Appellation du Jardin Partagé,

Mme le Maire explique que le 8 mai 2022 aura lieu une commémoration à St Just en Chevalet organisée par la FNACA, en la mémoire d'Alice Arteil. Elle souhaite joindre la commune à cet évènement.

Concernant le jardin partagé qui va bientôt voir le jour, Mme le Maire propose de lui attribuer un nom.

Elle soumet l'idée : « Le Jardin d'Alice » en mémoire à Alice ARTEIL, née en 1912 à St Romain d'Urfé. Mme le Maire souligne que cette femme au destin exceptionnel qui est rentrée dans la Résistance pendant la seconde guerre mondiale mérite que l'on lui dédie ce jardin dont la parcelle appartenait à sa famille.

Une plaque sera déposée à l'entrée du jardin en sa mémoire.

Les élus vote pour donner comme nom : « Le jardin d'Alice » au jardin partagé.

Le nom « Le jardin d'Alice » est adopté a : 8 voix pour et 1 abstention.

4. Demande de subvention Jardin Partagé : enveloppe territorialisé auprès du Département et Bonus Relance auprès de la Région,

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de faire des demandes de subventions auprès du Département et de la Région. Elle explique que l'enveloppe territorialisée est restée identique aux années précédentes. Suite à des engagements de l'équipe départementale précédente, l'enveloppe se trouve amputée, mais reste néanmoins accessible. Les projets qui ne pourront être financés en 2022 le seront en 2023.

L'enveloppe territorialisée sera donc demandé auprès du Département, il est envisageable d'obtenir 50% de la dépense.

Au niveau de la Région, un dossier de BONUS RELANCE sera déposé.

5. Tarifs salle des fêtes pour associations,

Mme le Maire explique que l'association des DIA'TONIQUES souhaite obtenir la salle des fêtes tous les 1ers vendredi de chaque mois afin de réaliser des ateliers de danse.

Compte tenu que cette association souhaite se développer et que le seul lieu pour pouvoir répéter convenablement est la salle des fêtes. Mme le Maire propose de faire payer seulement les frais inhérents au chauffage : soit 4hrs par date réservée. Une convention sera établie en fonction de cette donnée. Il est calculé le coût d'une heure de chauffage soit 4€ de l'heure. Il est proposé de faire un titre au trimestre.

Attention, la salle sera en priorité réservée aux locations des administrés ou personne de l'extérieur en faisant la demande. Le forfait ménage sera appliqué si la salle n'est pas rendue propre.

6. Organisation du temps de travail, mise en application de la journée de solidarité,

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer concernant l'application des 1607 hrs dans la fonction publique territoriale. En effet, la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2jrs x 52 semaines	-104
Congés annuel : 5 fois les obligations hebdo de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596h arrondis à 1600h
+ Journée de solidarité	+7h
Total en heures	1607 heures

Concernant la journée de solidarité, Mme le Maire indique qu'elle peut-être accomplie selon les modalités suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur ;
- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Il est voté à l'unanimité l'application des 1607 hrs et concernant la journée de solidarité : le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai.

7. Temps de travail de l'agent d'entretien,

L'agent d'entretien travaille actuellement avec un contrat de 2hrs hebdomadaire. Elle effectue régulièrement des heures complémentaires : soit 2020 (35.50hrs), en 2019 (31hrs). Pour 2021 elle en est à 22.50hrs.

Mme le Maire indique que l'agent d'entretien, outre l'entretien des locaux de la mairie, devra effectuer dorénavant la remise des clefs avec état des lieux avant et après, de la salle des fêtes ainsi que de l'hébergement des FONTANETTES et le ménage de ces 2 structures.

Il convient donc d'augmenter les heures du contrat de l'agent d'entretien qui passeraient de 2 à 4 hrs

hebdomadaire et ce à compter du 1^{er} octobre. Un avenant sera établi en ce sens.

8. Taxe foncière bâtie - Exonération de deux ans des constructions nouvelles,

Mme le Maire explique que la commune n'a jamais délibéré pour supprimer cette exonération. Elle s'applique donc de plein droit sauf décision contraire. Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité cette exonération de 2 ans des constructions nouvelles.

9. Travaux en cours,

Devant les difficultés d'entretien de la salle des fêtes, il s'agissait d'examiner l'intérêt d'une laveuse de sol. Ce matériel permettrait de gagner en temps de travail, en efficacité et en qualité de travail pour l'agent. Le montant est de 2 844€ HT. Le conseil valide cet achat.

Mme le Maire présente les devis de Guy Pierre CHERBLANC. Le devis concernant la peinture de la salle des jeunes + la porte de l'ACCA, pourrait être fait par l'agent technique. Elle présente également le devis pour rafraîchir la salle du Conseil. Un rafraîchissement de la salle des fêtes sera nécessaire. Les devis sont validés.

Christian et Pascale ont visité le bâtiment de Mr AMARUSO soit 110m² sur un terrain de 350m² au prix de 21 000€ sans assainissement, pas d'eau, avec une sortie dangereuse. Le Conseil Municipal émet une réserve quant à l'achat de ce bâtiment.

10. Questions diverses.

Mme le Maire explique le dispositif proposé par le Département « Les 36 jeunes qui font bouger le canton ». Elle demande si les élus souhaitent présenter un jeune avant le 15 octobre. La décision : non car ils auraient aimé pouvoir présenter plusieurs jeunes.

De plus, le Département dans le cadre de relance du canton propose 1 000€ pour 10 associations. La Marpa de ST ROMAIN D'URFE va postuler...

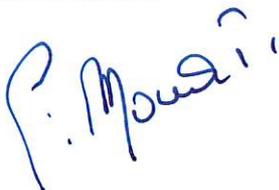
Mme le maire indique que cette semaine l'achat d'un brûleur thermique a été réalisé, afin de pouvoir désherber le cimetière.

Il est rappelé le programme de la semaine bleue avec comme thème « Bien dans sa vie, bien dans son territoire » et il est demandé aux élus d'être présent au maximum tout le long de la semaine.

Gérard présente aussi la soirée BRASSENS du 30 octobre 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30. Date du prochain conseil : 26 novembre 2021
Tous les Conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune : saintromaindurfe.fr

Madame le Maire
Pascale MONAT



Le secrétaire de séance
Hubert PONCET

